

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

V.F. 1.0 adoptée le 7 août 2017, résolution 2017-08-313

PRÉSENTATION

La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à sa politique familiale et soucieuse de répondre aux besoins des familles résidant sur son territoire, désire adopter une politique établissant un programme d'aide financière dans le but d'encourager l'utilisation de couches lavables.

La municipalité considère qu'un tel programme ayant pour objet de compenser une partie du coût de l'achat de couches lavables aura pour effet de favoriser le développement durable et de réduire l'impact d'utilisation des couches sur l'environnement.

MODALITÉS ET MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès propose une aide financière qui équivaut à cinquante pour cent (50 %) du coût réel d'achat, avant les taxes, pour un maximum de cent dollars (100 \$), pour l'achat d'un minimum de vingt (20) couches lavables neuves. Une seule aide financière sera accordée par famille.

OBJECTIFS

La politique a pour objectifs :

- D'encourager l'utilisation de couches lavables;
- De diminuer le volume de déchets engendrés par l'utilisation des couches jetables;
- De protéger les ressources naturelles;
- D'encourager l'achat économique de couches lavables.

ADMISSIBILITÉ

Les familles désireuses de se prévaloir de cette aide financière devront respecter ces trois critères d'admissibilité :

- Être résident permanent de Saint-Étienne-des-Grès;
- Être parent d'un enfant de moins de douze (12) mois au moment où la demande est présentée;
- Avoir fait l'acquisition d'un minimum de vingt (20) couches lavables neuves¹.

PROCÉDURE ET DOCUMENTS À FOURNIR

Pour présenter une demande d'aide financière pour l'achat de couches lavables neuves, vous devez présenter, aux bureaux de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès situés au 1230, rue Principale, les documents suivants :

¹ Toutes les marques de couches lavables neuves achetées sont admissibles lors de la demande d'aide financière, conditionnellement à la présentation d'une preuve d'achat.

Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

- Le formulaire de demande d'aide financière rempli;
- Une preuve d'achat (facture originale) dont la date d'achat ne peut dépasser un (1) an au moment de la présentation de la demande d'aide financière;
- Une preuve de résidence du parent (copie du compte de taxes, du permis de conduire, du compte d'électricité ou de téléphone);
- Une preuve de naissance de l'enfant (copie du certificat de naissance, de la carte d'assurance maladie).

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REMISE

Une demande d'aide financière présentée avant le 1^{er} novembre sera traitée la même année.

Le conseil municipal autorisera le versement des remises en décembre de chaque année, au demandeur identifié sur le formulaire de demande de remise, sous forme de chèque libellé à l'ordre de ce demandeur et devant être transmis à l'adresse du demandeur.

BUDGET ANNUEL

Pour l'application de la présente politique, la municipalité réserve un montant annuel qui est déterminé lors de l'adoption du budget. La municipalité se réserve le droit de refuser ou de reporter toutes demandes qui, bien qu'elles répondent à tous les critères d'admissibilité, sont présentées quand le budget alloué est entièrement épuisé.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROGRAMME

Le programme d'aide financière décrété par la présente politique est effectif à partir du 7 août 2017.

FIN DU PROGRAMME

Le programme d'aide financière décrété par la présente politique prendra fin lorsque le conseil municipal en décidera ainsi.

ANNEXE 1 FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

(Dans le cadre de la politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables)

Écrire en caractères d'imprimerie s.v.p.

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Adresse :
(sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès seulement) :

Code postal : _____

Tél. résidence : _____

Tél. bureau : _____

@: _____

Signature du parent :

Date (jour/mois/année) :
_____/_____/_____

À valider :

Preuve de résidence : _____

Preuve de naissance : _____

Preuve d'achat : _____

RENSEIGNEMENTS

819 299-3832

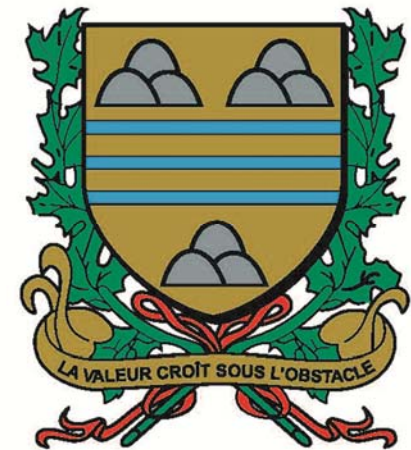


La Municipalité ne fait aucune affirmation ou représentation et ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, relativement à la disponibilité et à la qualité des couches lavables admissibles à une remise, en application à la réglementation municipale.

La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES



OBTENEZ UNE REMISE QUI ÉQUIVAUT À 50% DU
COÛT RÉEL D'ACHAT, AVANT TAXES, POUR UN
MAXIMUM DE 100 \$, À L'ACHAT D'UN MINIMUM DE
VINGT (20) COUCHES LAVABLES NEUVES

POURQUOI ACHETER DES COUCHES LAVABLES ?

Pour réduire l'abattage d'arbres et les déchets générés par l'utilisation des couches jetables :

- Au Québec, les couches jetables représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement;
- Contrairement à une couche lavable qui peut être utilisée environ 200 fois et qui se décompose entièrement en environ 6 mois, la couche jetable est utilisée en moyenne durant 5 heures et prend entre 200 et 500 ans à se décomposer partiellement;
- L'achat de couches lavables est une solution économique. En effet, l'achat d'un ensemble complet de couches lavables neuves ne nécessite qu'un seul paiement et ne nécessite qu'un seul déplacement lors de l'achat. En comparaison, un enfant utilisera en moyenne 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de propreté, ce qui en coûtera entre 1 500 \$ et 2 500 \$, sans compter les multiples déplacements pour se les procurer;
- Une seule couche lavable remplace environ 230 couches jetables, ce qui génère moins de déchets par la réutilisation et le recyclage de la couche lavable.

LA REMISE

La remise accordée par la municipalité équivaut à cinquante pour cent (50 %) du coût réel d'achat, avant taxes, pour un maximum de cent dollars (100 \$) pour :

- l'achat d'un minimum de vingt (20) couches lavables neuves.

Une seule aide financière sera accordée par famille.

Une demande d'aide financière reçue avant le 1^{er} novembre sera traitée la même année.

Le conseil municipal autorisera le versement des remises en décembre de chaque année, au demandeur identifié sur le formulaire de demande de remise, sous forme de chèque libellé à l'ordre de ce demandeur et devant être transmis à l'adresse du demandeur.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PROCÉDURE

- Pour présenter une demande d'aide financière, vous devez respecter les critères d'admissibilité suivants :
- Être résident permanent de Saint-Étienne-des-Grès;
- Être parent d'un enfant de moins de douze (12) mois au moment où la demande est présentée;
- Avoir fait l'acquisition d'un minimum de vingt (20) couches lavables neuves.
- Pour présenter une demande d'aide financière, vous devez présenter, aux bureaux de la municipalité situés au 1230, rue Principale, les documents suivants :
- Le formulaire de demande d'aide financière rempli;
- Une preuve d'achat (facture originale) dont la date d'achat ne peut dépasser un (1) an au moment de la présentation de la demande d'aide financière;
- Une preuve de résidence du parent (copie du compte de taxes, du permis de conduire, du compte d'électricité ou de téléphone);
- Une preuve de naissance de l'enfant (copie du certificat de naissance, de la carte d'assurance maladie).

ANNEXE 2
LISTE DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ANNÉE 2017

	Date de la demande	Matricule De la résidence	Adresse de la résidence	Nom du parent (ou des) et de l'enfant	Numéro du chèque	Montant \$	Autorisation du Conseil municipal Numéro de résolution
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							